

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Marie COSTES, Maire.

Date de convocation : 09/12/2025

Nombre de Conseillers :	En exercice :	14	Pour :	14
	Présents :	12	Contre :	
	Représentés :	02	Abstention :	
	Votants :	14		

Membres Présents : COSTES Marie, MARSAT Jeanine, SALESSE Jean-Noël, BRUYERES Mélanie, BIRON Claudie, CHAPDELAINÉ Gisèle, COLOMBET Sylvain, COUDERC Georges, ESCOURRE Martine, KLEIN Jean-Jacques, LACOUR Michel, PRUVOST Françoise.

Membres Absents Excusés

Membres Absents Représentés par procuration :

BRUYERES Éric donne procuration à SALESSE Jean-Noël

LOUSSERT André donne procuration à KLEIN Jean-Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : SALESSE Jean-Noël

OBJET : Révision du zonage d'assainissement des eaux usées : avis simple sur le zonage, après enquête publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2224-10,

Vu la délibération n° 34 du conseil municipal en date du 30 septembre 2016 décidant de transférer la compétence au syndicat EAU 47 à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2018-12-28-007 en date du 28 décembre 2018 portant actualisation des compétences transférées au syndicat EAU 47 au 1^{er} janvier 2019 et modification des statuts,

Vu le projet de zonage établi par les services d'EAU 47.

Vu le rapport d'enquête publique remis le 21 novembre 2025 par le commissaire-enquêteur.

Considérant qu'une enquête publique relative au projet de modification du zonage d'assainissement s'est tenue du 22 septembre 2025 au 23 octobre 2025 et dont les conclusions favorables ont été remises le 21 novembre 2025 par monsieur le commissaire-enquêteur.

Considérant que le projet de modification de zonage d'assainissement élaboré et proposé par le syndicat EAU 47 requiert, à nouveau, à ce stade de la procédure, un avis simple de la collectivité.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis simple sur le zonage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis simple favorable sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de Saint-Front-sur-Lémance, tel que proposé par le syndicat EAU 47 et détaillé dans la carte jointe en annexe, et intégrant les modifications suivantes :

- assainissement collectif :

- Ajout de 4 terrains de futures habitations dans le bourg de Saint Front sur Lémance
- Compléter la zone d'assainissement collectif du village de Bonaguil
- Réduire les zones d'assainissement collectif dans le bourg de Saint Front sur Lémance

AR Prefecture

047-214702425-20251216-452025-DE
Reçu le 22/12/2025

- Supprimer le zonage d'assainissement collectif sur les hameaux de Péméja et Lastreilles et de les intégrer en zonage d'assainissement individuel
 - assainissement non collectif : le reste de la commune
- prend note que la procédure de révision du zonage d'assainissement à suivre est la suivante :
- approbation du zonage après enquête publique par délibération du Bureau syndical d'EAU 47
- accepte la présente délibération à 14 voix

Le secrétaire de séance,

Jean-Noël SALESSE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Marie COSTES.



*Le caractère exécutoire de la présente délibération
Affichée en Mairie et transmise au contrôle de légalité
Par procédé dématérialisé le 22.12.2025*